

Compte-rendu de la réunion des référents de proximité

Etablissement SERVICES TECHNIQUES & ATELIERS CENTRAUX

Référents de Proximité :

TAC 230		
		départ 10h20
		X
		X
		X
EL KADDOURI		X
		X
		X
D	A	
		X
		X
	MY KHANH	X

L'ordre du jour est déroulé comme suit :

1. Points d'information du Chef d'établissement.

Sujets d'actualité

✓ Tables rondes avec la Présidente :

Emmanuel CALDERARA explique que suite au mouvement de grève de juin, la Présidente a souhaité faire des tables rondes avec des salariés de toutes les divisions, de divers emplois, d'âges variés, grévistes ou non.

✓ Tech Call :

Emmanuel CALDERARA explique que les Techniciens call effectuent bien des tâches qui sont en ligne avec leur fiche poste ; ils peuvent être amenés à aider sur des activités répondant aux besoins opérationnels. En cas d'urgence ils arrêtent ces activités pour répondre aux demandes urgentes.

✓ Organisation de la Division :

Emmanuel CALDERARA explique que FAM devient Concevoir et Livrer (Design & Delivery), et les personnes impliquées dans la construction aux Services Généraux ont rejoint ce département.

Un référent de proximité demande si des retards sont prévus dans la livraison du bâtiment T1/T2.

Emmanuel CALDERARA explique que ce projet a été présenté en CSSCT fin mai.

Renseignement pris, aucun retard n'est annoncé.

Un référent de proximité indique que les salariés sont inquiets par rapport au bénéfice du sticker voiture.

Renseignement pris, il est en effet question de privilégier le fait que les salariés dépendant de ce bâtiment proche du futur parking s'y garent, sauf exception en accord avec le responsable de l'Unité Organisationnelle. Les places créées aux abords de ce bâtiment sont à prioriser pour les véhicules de services et/ ou fonction.

Un référent de proximité demande ce qu'il en est de la possibilité de cumuler sticker et navigo, le sujet ayant été évoqué il y a un an.

Renseignement pris, a été ouverte via le formulaire de demande de remboursement de l'abonnement de transport, la possibilité de cumul pour le parking nord, des shifts en 2X8 et du travail de nuit.

✓ **Extension d'horaires de la Donald Gate**

Emmanuel CALDERARA indique que l'accès des véhicules est possible du lundi au vendredi (hors jours fériés) de 5 h 30 à 20 h 30 ;

L'accès des piétons, vélos, trottinettes et autres engins de déplacement personnel est possible tous les jours de 5 h à 1 h du matin.

À noter qu'une piste cyclable a récemment été aménagée à proximité de la porte Donald, permettant ainsi une arrivée sécurisée sur le site.

✓ **Rentrée scolaire 2023**

Céline HOSPITAL rappelle que salariés dont le(s) enfant(s) ont jusqu'à 11 ans révolus (soit jusqu'à la veille de leur 12ème anniversaire) bénéficient d'une demi-journée d'absence rémunérée.

✓ **Crèche**

Céline HOSPITAL rappelle que suite à la campagne de préinscription en crèche en mars dernier, Disneyland Paris poursuit son engagement en faveur de la parentalité en proposant une nouvelle période de préinscription pour cette année. Préinscription du 3 juillet au 31 août prochain.

✓ **Elections**

Céline HOSPITAL indique qu'un protocole d'accord préélectoral a été signé et que les élections se dérouleront selon l'agenda suivant :

1er tour des élections du CSE : 14, 15 et 16 novembre

Si 2ème tour : 05, 06 et 07 décembre

Vote électronique.

Les Référents de proximité ont posé plusieurs questions sur ce sujet.

✓ **Calendrier NAO**

Céline HOSPITAL indique que la NAO se déroulera selon le calendrier suivant :

Jeudi 31 août 2023 - Jeudi 14 septembre 2023 - Jeudi 28 septembre 2023

Des questions ont été posées sur la prise en compte de l'inflation, du coût de l'énergie, des prix à la consommation et la revalorisation de la prime de flexibilité.

Emmanuel CALDERARA a indiqué que ces points devaient être traités dans le cadre de la NAO.

Point sur les effectifs

Céline HOSPITAL fait le point sur les effectifs qui continuent d'augmenter, plus particulièrement sur les CDD :

A fin juin 2023 sur un effectif total de 1 897 salariés :

- 123 étaient en CDD, 32 femmes et 91 hommes ;
- 1 774 étaient en CDI, 311 femmes et 1 463 hommes

A fin juillet 2023 sur un effectif total de 1 904 salariés :

- 140 étaient en CDD, 35 femmes et 105 hommes ;
- 1 764 étaient en CDI, 312 femmes et 1 452 hommes

Il y a actuellement 112 postes à pourvoir dont 45 sur les territoires et 35 sur la Maintenance Hôtels.

Pour plus de 50% des offres ont déjà été acceptées.

S'agissant des évolutions professionnelles sur l'établissement :

Sur un comparatif entre les niveaux de coefficient entre 08/2022 et 08/2023 : 109 salariés ont bénéficié d'une évolution de leur coefficient (107 à la hausse et 2 à la baisse pour passer d'AM4 à Chef d'équipe).

Cela représente donc 5.89% des salariés de la division F.O.S (sans les évolutions sur des coef à l'ancienneté type 200 à 215).

2. Echanges sur les réclamations remontées par les Référents de Proximité en application de l'accord CSE

Les référents de proximité ont demandé s'il serait possible d'avoir des machines à laver pour nettoyer les tenues Arc Flash.

Emmanuel CALDERARA indique que le point est pris et qu'il reviendra vers la CSSCT et les référents de proximité.

Les référents de proximité ont demandé si les team leaders pourront avoir des jours de télétravail.

Emmanuel CALDERARA rappelle les termes de l'accord d'entreprise au sujet des salariés éligibles au télétravail et indique que cette organisation du travail semble peu compatible avec la nécessité de leur présence auprès des équipes.

Il indique qu'il posera la question à chaque direction de l'Etablissement STAC et reviendra vers les RDP.

Article 1 : Eligibilité

Sont éligibles au télétravail tous les salariés sous contrat à durée indéterminée ou déterminée, quel que soit leur statut (non-cadre, agent de maîtrise et cadre) dont la nature des emplois ne nécessite pas une intervention ou l'accès à des installations ou applications sur site et des interactions physiques. Sont inclus dans le dispositif les salariés en alternance (contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation) ainsi que les stagiaires de plus de 6 mois et les intermittents ayant un contrat d'une durée de plus d'un mois. En sont exclus, les salariés dont les contraintes médicales ne permettent pas l'exercice du télétravail. A l'inverse, il sera tenu compte des recommandations du médecin du travail visant à augmenter temporairement le volume mensuel des jours en télétravail.

Les référents de proximité indiquent qu'ils en ont besoin pour faire les tâches administratives qui leurs ont été données et que faisaient les assistantes auparavant.

Les référents de proximité souhaitent savoir s'il y aura de nouveau des power-up days.
Emmanuel CALDERARA indique qu'il n'a pas cette information.

Les référents de proximité indiquent que certains candidats en interne n'ont pas reçu de réponse positive ou négative. Ils aimeraient plus de transparence dans l'ouverture des postes et les pré-requis. Ils considèrent que les pré-requis sont parfois trop élevés et citent l'exemple du poste de manager pour lequel il est demandé un bac + 5.

Renseignements pris auprès de Talent Casting, tout candidat reçoit à un moment donné du processus de recrutement une réponse. Il peut parfois arriver que le recrutement soit finalement mis en attente ce qui peut expliquer que le candidat ne reçoive pas à ce moment là de réponse et avant un moment qui peut sembler long. De la même manière certains recrutements mettent un certain temps et les candidats n'ont pas de réponse tant que tout le monde n'a pas été reçu et la décision prise ce qui peut intervenir tardivement.

Un référent de proximité demande des reportings sur le nombre de changement de shift.
Emmanuel CALDERARA lui suggère de se tourner vers les leaders.

Une référente de proximité demande s'il existe un délai pour répondre aux demandes de congé.

Céline HOSPITAL explique qu'il n'y en a pas mais qu'il est demandé de répondre dans les meilleurs délais.

Les référents de proximité indiquent que les team leaders n'ont pas de notification dans UKG lorsqu'ils reçoivent des demandes de congés.

Les référents de proximité demandent les règles applicables au temps de pause et à leur planification.

Céline HOSPITAL rappelle les règles applicables.

Fin de la réunion à 10h30.

Services Techniques &
Ateliers Centraux

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 19 octobre 2023 à 9h. Les référents ont jusqu'au jeudi 28 septembre inclus pour envoyer leurs réclamations au Chef d'établissement